



## Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt

Le 12 Février 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 06 Février 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 28

NOMBRE DE VOTANTS : 31

### Objet : Cession d'un terrain Peujard

Présents : 28

ARNAUD Michel (Saint André de Cubzac), AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BLANC Jean Franck (Teuillac) BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac) COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac) GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), Pierre JOLY (Bourg) LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac - Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce) TABONE Alain (Cubzac les Ponts)

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3

GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pouvoir à Jean ROUX, SAEZ Catherine (Tauriac) pouvoir à Michel GAILLARD, MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac) pouvoir à Pascale AYMAT

Absents excusés : 6



BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), ISIDORE Jean Marc (Bourg), MABILLE Christian (Peujard), SAGASTI Sylvie (Peujard),

Secrétaire de séance : Célia MONSEIGNE

Vu la demande (en date du 04/02/2020) d'avis conforme auprès de France Domaines sur le projet de cession d'un terrain à Peujard,

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 05 février 2020

.....

Considérant la demande du Département de la Gironde se portant acquéreur d'une parcelle de terre à Peujard propriété de Grand Cubzaguais Communauté de Communes,

Considérant que cette demande est motivée par la réalisation d'un gymnase sur le terrain de Peujard, le Département sollicite la cession gratuite du foncier au Département au motif que cet équipement public :

- d'une part sera réalisé pour permettre la réalisation du programme pédagogique d'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les élèves du collège Emile Durkheim, donc au bénéfice des collégiens du ressort du collège,
- d'autre part sera mis à disposition hors temps scolaires aux usagers de Grand Cubzaguais Communauté dans le cadre d'une convention de partenariat.

Considérant que la disponibilité des parcelles ZD 413, 415 et 416 à Peujard d'une superficie totale de XXXXXm<sup>2</sup>,

Considérant que cette cession se fera à titre gratuit,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ✚ D'approuver la cession des terrains sus indiqués par Grand Cubzaguais Communauté de Communes, au bénéfice du Département de la Gironde représenté par son Président dans les conditions prévues ci-dessus, à titre gratuit d'un terrain d'une superficie d'environ XXXXXm<sup>2</sup> cadastré ZD 413, 415 et 416 à Peujard
- ✚ D'autoriser Monsieur Le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette cession, y compris l'acte authentique de transfert de propriété correspondant
- ✚ De charger Monsieur Le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce dossier de cession.

N°2020-17

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-243301223-20200213-202017-DE



✚ De désigner l'Office Notarial VIOSSANGE/LATOIR comme notaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais pour cette opération,

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac

Le 13 Février 2020

Le Président

A.DUMAS

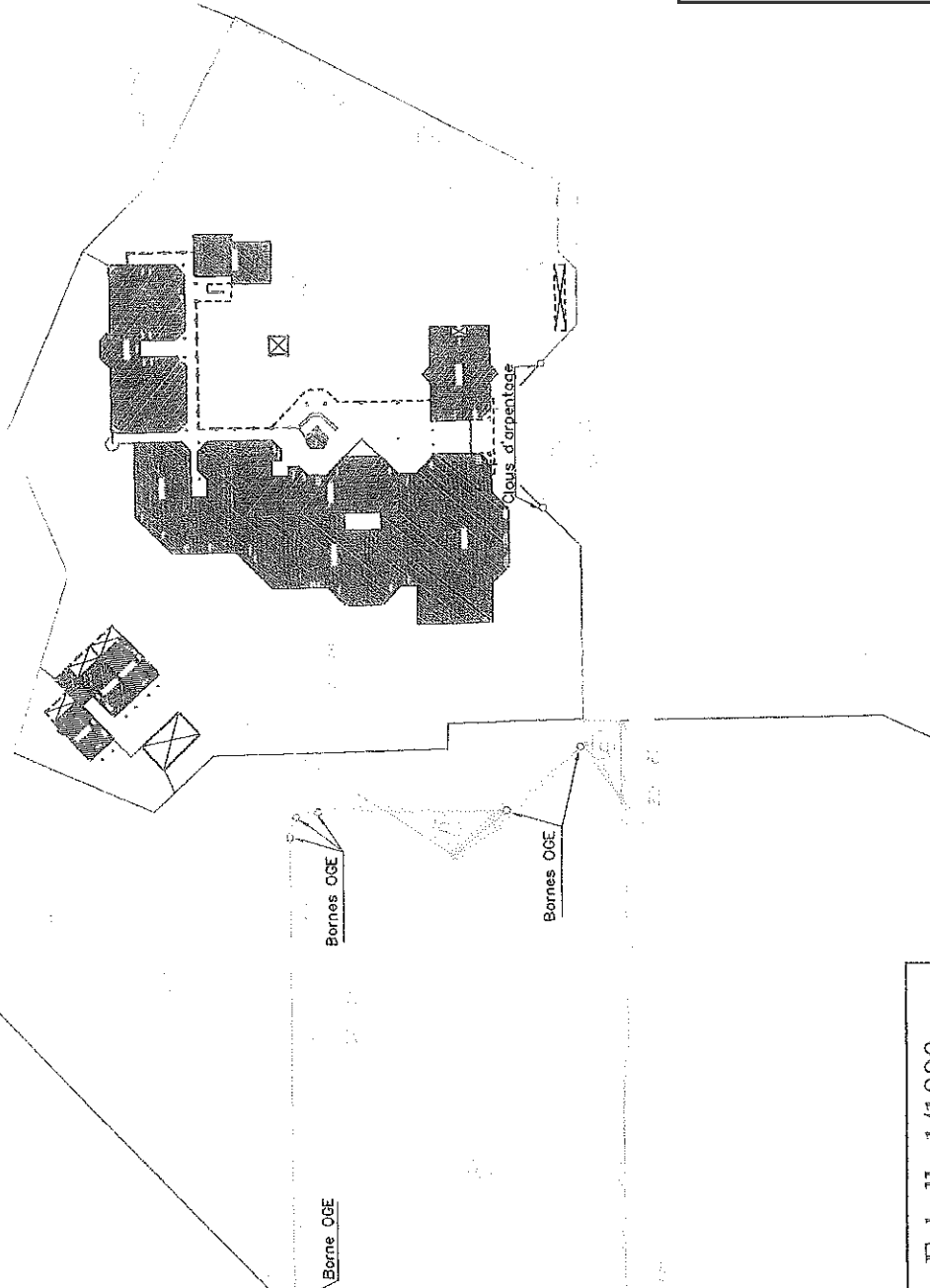



# Département de la Gironde

## Commune de Peujard



- A : partie acquise par le Conseil Général.  
S = 57a, 96ca
- B : partie conservée par le Syndicat Intercommunal.  
S = 87a, 19ca
- C : partie acquise par le Conseil Général.  
S = 1ka, 18a, 23ca
- D : partie conservée par le Syndicat Intercommunal.  
S = 1a, 10ca
- E : partie conservée par le Syndicat Intercommunal.  
S = 1a, 10ca
- F : partie acquise par la commune de Peujard.  
S = 2a, 76ca
- F : partie acquise par la commune de Peujard.  
S = 2a, 76ca
- G : partie acquise par la commune de Peujard.  
S = 10ca
- H : partie acquise par le Conseil Général.  
S = 8a, 96ca
- I : partie acquise par la commune de Peujard.  
S = 51ca



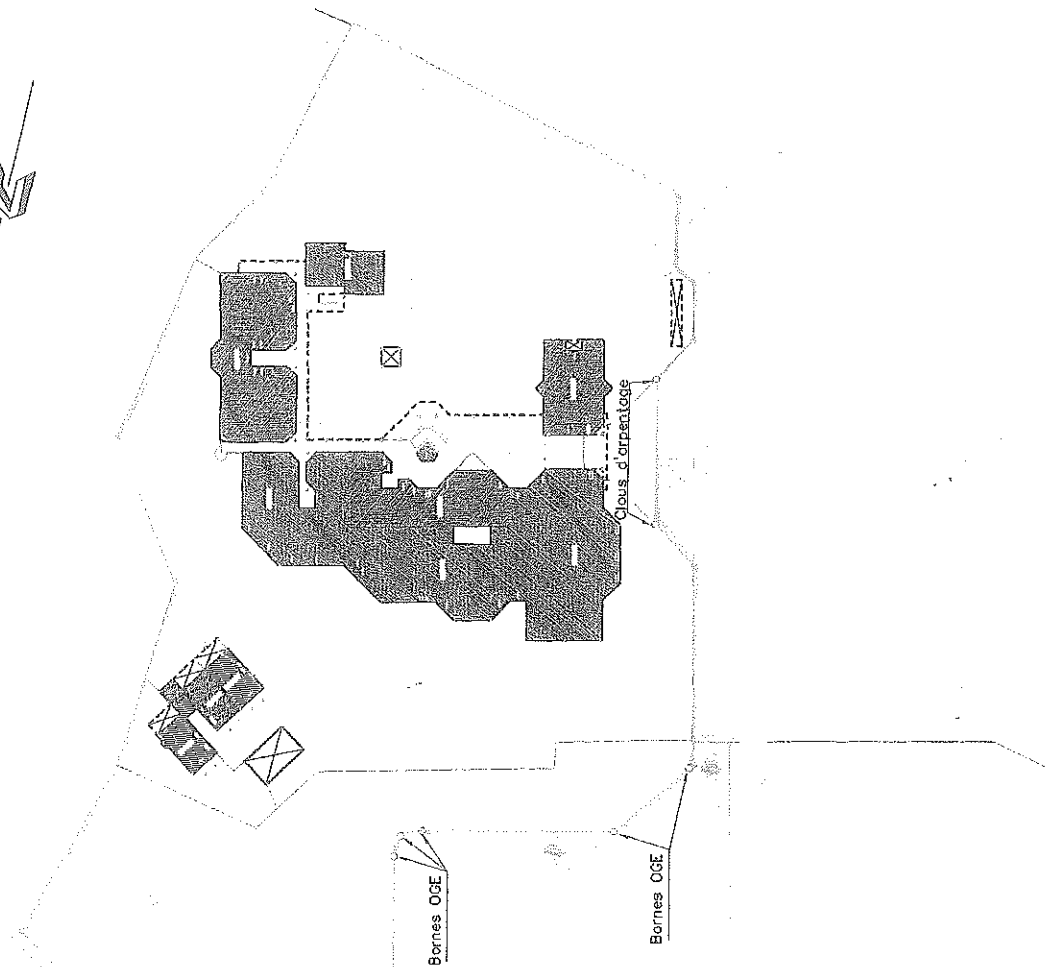
Envoyé en préfecture le 03/03/2020  
 Reçu en préfecture le 03/03/2020  
 Affiché le   
 ID : 033-243301223-20200213-202017-DE

<b>CROQUIS DE BORNAGE</b>		<b>Echelle 1/1000</b>
<b>ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS</b>	<b>S.A.R.L. de Géomètre Expert CERCEAU</b>	
Siège social: 21, Quai d'Amade - BP 26 33502 Libourne Cedex Tél: 05.57.25.22.22 Fax: 05.57.51.42.00	Bureau secondaire: 12, rue Michel Montaigne 33550 Castillon Tél: 05.57.40.19.43 Fax: 05.57.40.12.59	
Dossier 03 P 850 Octobre 2003		




# Département de la Gironde

## Commune de Peujard



- A : partie acquise par le Conseil Général  
S = 57a. 96ca
- B : partie conservée par le Syndicat Intercommunal  
S = 87a. 13ca
- C : partie acquise par le Conseil Général  
S = 1ha. 18a. 28ca
- D : partie conservée par le Syndicat Intercommunal  
S = 1a. 10ca
- E : partie conservée par le Syndicat Intercommunal  
S = 1a. 10ca
- F : partie acquise par la commune de Peujard  
S = 2a. 76ca
- F : partie acquise par la commune de Peujard  
S = 2a. 76ca
- G : partie acquise par la commune de Peujard  
S = 10ca
- H : partie acquise par le Conseil Général  
S = 8a. 96ca
- I : partie acquise par la commune de Peujard  
S = 51ca

Envoyé en préfecture le 03/03/2020  
 Reçu en préfecture le 03/03/2020  
 Affiché le   
 ID : 033-243301223-20200213-202017-DE

<b>CROQUIS DE BORNAGE</b>		<b>Echelle 1/1000</b>
S.A.R.L. de Géomètre Expert <b>GERCEAU</b>		
<b>ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS</b>	Siège social: 21, Quai d'Amade - BP 26 33502 Libourne Cedex Tél: 05.57.25.22.22 Fax: 05.57.51.42.00	Bureau secondaire: 12, rue Michel Montaigne 33850 Castillon Tél: 05.57.40.79.43 Fax: 05.57.40.12.58
N° d'inscription: 03 P 850 Octobre 2003		



Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-243301223-20200213-202017-DE

